

Rapport de la Commission de gestion au Conseil Intercommunal de l'AEE du 28 Septembre 2023

Commission : Mmes Sandra Perozzo, Vanessa Roux et M. Leonardo Scapozza
Excusés : M. Christian Lavanchy et M. Johnny Bühler

Concerne : Préavis du Comité de Direction de l'AEE No 08/2021-2026 – BUDGET 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

La commission a tenu une séance en présence des délégués responsables du comité de direction Madame Isabelle Jaquet, présidente du CODIR de l'AEE, M. Jean-Christophe Muller et M. Hélio Barreto, membres du CODIR de l'AEE le mercredi 6 septembre 2023.

Nous avons reçu le budget 2024 le 2 septembre 2023 tels que vous l'avez reçu et le préavis No 08/2021-2026 le 11 septembre 2023. Comme convenu avec le CODIR le préavis inclut déjà une grande partie des réponses aux questions posées au CODIR par la commission lors de la séance du 6 septembre 2023.

Malgré un délai de réception des documents de la part de la Commission de gestion la discussion sur le budget 2024 a été constructive. Sur la base de cette séance, pendant laquelle la commission de gestion a examiné les chapitres du Budget 2024 les uns après les autres en les comparant avec le budget 2023 et les comptes 2022, des informations, des réponses aux questions posées, et de nos réflexions, on vous livre ci-après nos commentaires et recommandations :

1. Appréciation du budget 2024

Le budget total 2024 (but scolaire et but réseau Asse et Boiron) présenté par le CODIR est de CHF 8'359'147.-. Ce budget est comparable au budget 2023 mais en nette augmentation par rapport aux comptes 2022 (plus CHF 1'055'105.-). Une partie de cette différence est due au COVID et la diminution d'activité (ex. camps scolaires) pendant 2022.

Pendant l'analyse du budget la commission de gestion a fait part au CODIR de quelques préoccupations concernant le futur financier de l'AEE et sa soutenabilité sur le long terme.

L'évolution de la charge salariale vers la hausse. L'application de la grille salariale de l'FSAE et sa mise à jour annuelle génère des changements d'annuité et donc des augmentations de rémunération. Au contraire, la classe salariale devrait être fixée pour chaque poste et ne devrait pas changer pendant la carrière d'une personne si la personne ne change pas de fonction. La commission encourage le CODIR à faire et présenter une ventilation à 5 ans des coûts salariaux pour mieux comprendre l'évolution et développer des stratégies pour garantir la soutenabilité sur le long terme en terme financier mais aussi en termes d'accueil et augmentation d'accueil en particulier pour les UAPE.

Le taux d'absentéisme. Le taux d'absentéisme élevé reste préoccupant et engendre des coûts supplémentaires ainsi que des défis organisationnels. L'AEE s'est doté ces dernières années d'un management professionnel. La commission de gestion encourage le CODIR et le management de l'AEE à réfléchir pour trouver des pistes permettant de réduire cet absentéisme pour le bien de l'AEE et ses finances et de tous ce qui travaille au sein de l'AEE.

Les loyers passés et futurs. Pendant la discussion il est ressorti que le calcul des loyers provenant de l'AIAB est clair et le mode de calcul clairement défini. On sait qu'une fois les

bâtiments de l'AIAB amortis (30 ans après la construction) les loyers pour l'AEE seront massivement réduits. Au contraire, le calcul des loyers pour les autres bâtiments (primaire et UAPE) n'est pas clair. Le cas de la nouvelle UAPE de Chéserex dont le loyer au budget passe de CHF 32'528.- à CHF 91'600.- pour 2024 avec l'utilisation de la nouvelle UAPE dès la rentrée 2024-2025 est exemplaire. Sur toute l'année cela correspond à environ CHF 200'000.- de loyer. La commission encourage le CODIR à engager une discussion avec les communes propriétaires des bâtiments loués pour définir un mode de calcul transparent et équitable pour définir les loyers à moyen et long terme quand les mêmes bâtiments seront amortis.

Le loyer pour le Bo'Resto. Le loyer pour le Bo'Resto de CHF 529'795.- profite 100% à l'exploitant qui normalement devrait payer le loyer pour l'infrastructure qu'il utilise. Comme dit dans le préavis du CODIR ce montant doit être considéré comme une subvention indirecte à nos citoyens, puisque ce montant vient en déduction des frais de repas. En indiquant à l'exploitant que les conditions cadre sont très favorable à son business avec une subvention dépassant le demi-million, la commission encourage le CODIR à rediscuter du prix des repas avec Eldora pour arriver à un menu Bobudget à CHF 5.- TTC au lieu des CHF 7.50. En comparaison le prix de CHF 5.- est celui pour un menu étudiant bien équilibré pratiqué par SV groupe à l'Université de Genève.

2. Conclusion

En conclusion, après la discussion constructive avec les représentants du DODIR qui a amené aux recommandations mentionnées auparavant, nous vous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les délégués, d'approuver le préavis No 08/2021-2026 – BUDGET 2024, en remerciant Madame Isabelle Jaquet, M. Jean-Christophe Muller et M. Hélió Barreto, pour leur disponibilité.

Fait à Grens le 23 septembre 2023

POUR LA COMMISSION DE GESTION



Scapozza Leonardo
Membre

Sandra Perozzo
Suppléante



Vanessa Roux
Suppléante

